Déclaration sur la fin de vie signée par les religions monothéistes

28 octobre 2019 par Vatican News

Des représentants juifs, musulmans et chrétiens ont signé, le 28 octobre, une déclaration commune rejetant l'euthanasie et le suicide assisté et invitant à développer les soins palliatifs.

Proposé au pape François par le rabbin Avraham Steinberg, ce texte a ensuite été validé par l'Académie pontificale pour la Vie qui a réunit un groupe de leaders juifs, chrétiens et musulmans. Ce texte intitulé «*déclaration des religions monothéistes abrahmiques sur les problématiques de la fin de vie*» a été signé lundi 28 octobre à la Casina Pie IV, dans les jardins du Vatican, siège de l'Académie pontificale des Sciences.

«*Les problématiques morales, religieuses, sociales et juridiques du traitement du patient en phase terminale sont parmi les sujets les plus complexes et les plus débattus dans le domaine de la médecine moderne*», peut-on lire en préambule du document. Les thématiques liées à la fin de vie ne sont pas des problématiques simples à aborder en raison des nombreux progrès scientifiques et technologiques de ces dernières années, des changements dans les rapports entre le médecin et le patient, et plus globalement des changements culturels en particulier dans les sociétés occidentales, souligne encore le préambule.

Les objectifs de cette déclaration

Ce texte a pour ambition de mieux présenter la vision des religions monothéistes sur ces questions délicates de la fin de vie, mais aussi d'améliorer la capacité des agents de santé à mieux comprendre, respecter, guider, aider et réconforter le croyant et sa famille dans l'exercice de leurs fonctions. «*Respecter les valeurs religieuses ou*

culturelles du patient n'est qu'un problème religieux, souligne encore ce document, *mais c'est une exigence éthique pour les personnels soignant qui accueillent des patients de confessions religieuses différentes.*»

L'assistance à ceux qui sont sur le point de mourir, lorsqu'il n'y a plus de traitement possible, est, d'une part, une manière de prendre soin du don divin de la vie, et d'autre part, un signe de responsabilité humaine et éthique, à l'égard de la personne qui souffre, souligne cette déclaration.

Refus de l'euthanasie et du suicide-assisté

Cette déclaration rappelle aussi clairement l'opposition des grandes religions monothéistes à l'euthanasie, et à toute forme d'aide au suicide. L'euthanasie «*est un acte direct, délibéré et intentionnel de prendre la vie et l'assistance médicale au suicide, qui est un suicide direct, délibéré et intentionnel, sont des actes totalement contraires à la valeur de la vie humaine*», lit-on dans ce texte. Par conséquent, ces actes «*répréhensibles tant du point de vue moral que religieux devraient être interdits sans exception.*»

Le texte évoque également l'importance de développer les soins palliatifs pour mieux accompagner les malades en fin de vie, et rappelle l'engagement des grandes religions monothéistes à sensibiliser le grand public à ces soins.

Voici les grands points de cette déclaration:

– L'euthanasie et le suicide assisté sont moralement et intrinsèquement mauvais et devraient être interdits sans exception. Toute pression et l'action sur les patients pour les persuader de mettre fin à leur vie est catégoriquement rejetée.

– Aucun personnel de santé ne devrait être forcé ou contraint à le faire, d'être associé, directement ou indirectement, au décès délibéré, d'un patient par suicide assisté ou par toute forme de suicide assisté. Au fil des ans, il a été accueilli favorablement le fait que l'objection de conscience à ces actes contraires à la loi devrait être respectée. Ceci reste valable même si de tels actes ont été déclarés légaux dans certains lieux. L'objection de conscience devrait être universellement respectée.

– Nous encourageons et soutenons une présence qualifiée et professionnelle des soins palliatif partout et pour tous. Même quand la mort est un poids difficile à supporter, nous nous engageons moralement et religieusement à ne pas nous laisser abattre ainsi qu'à assurer réconfort, soulagement de la douleur, proximité, assistance spirituelle à la personne et sa famille.

– Nous appuyons les lois et les politiques publiques qui protègent le droit et la dignité de la personne en phase terminale, pour éviter l'euthanasie et promouvoir les soins palliatifs.

– D'un point de vue social, nous devons nous engager pour que le désir des patients de ne pas être un fardeau ne leur inspire pas le sentiment d'être inutile et que leur vie mérite d'être vécue dans la dignité, d'être soignée jusqu'à son terme naturel.

– Tous les professionnels de la santé devraient être tenus de créer les conditions nécessaires pour qu'une assistance religieuse soit garantie à toute personne qui en fait la demande.

– Nous nous engageons à utiliser les connaissances et la recherche pour définir des politiques qui favorisent les soins et le bien-être sociaux, émotionnels, physiques et spirituels, fournir un maximum d'informations et de soins aux personnes confrontées à des maladies graves et à la mort.

– Nous nous engageons à impliquer nos communautés sur les questions bioéthiques, en lien avec la phase terminale afin d'offrir une compagnie compatissante à ceux qui souffrent et meurent.

– Nous nous engageons à sensibiliser le public aux soins palliatifs à travers une formation appropriée en développant des ressources liées aux traitements pour la souffrance et la mort.

– Nous nous engageons à apporter un soulagement à la famille et aux proches des patients qui sont sur le point de mourir.

– Nous appelons les politiciens et les professionnels de la santé à se familiariser avec le vaste enseignement des religions abrahmiques pour fournir de meilleurs soins pour les patients mourants et leurs familles, en fonction de leurs traditions religieuses respectives.

– Nous sommes déterminés à impliquer sur ces questions les autres religions et toutes les personnes de bonne volonté dans le monde.

Olivier Bonnel – Cité du Vatican